

DPE avec mention suite écart lors d'un premier contrôle de l'organisme de certification



Retrouvez cette formation
sur notre boutique !

Durée : 3,5 h (0,5 jour)
3,5 h e-learning

FICHE PROGRAMME FORMATION

PUBLIC :

- Diagnostiqueur immobilier certifié Diagnostic de Performance Energétique (DPE) « Avec Mention ».

OBJECTIFS :

- Consolider ses connaissances et compétences techniques sur le DPE
- Satisfaire à l'obligation de formation en cas d'écart lors d'une opération de contrôle par l'Organisme de Certification (1^{ère} opération de contrôle)

PRÉREQUIS :

- Être certifié pour la réalisation du Diagnostic de Performance Energétique DPE Avec Mention.

PÉDAGOGIE ET EVALUATION

- Auto-positionnement sur la base du rapport écrit du certificateur mentionnant les types d'écarts constatés lors du contrôle.
- Méthodes et outils adaptés à la modalité pédagogique : QCM de positionnement, éléments théoriques abordés sous formes d'activités pédagogiques interactives et ludiques (quiz, exercices d'application), cas pratiques immersifs en 360°.
- Un QCM de validation des acquis est réalisé en fin de formation. La réussite à ce QCM est nécessaire à l'obtention de l'attestation de réussite demandée par l'organisme certificateur.

Quand réaliser cette formation ?

Conformément à l'Annexe 2.5.5 de l'arrêté du 20 juillet 2023 modifié par l'arrêté du 16 juin 2025 :

- Pour un écart de niveau 2 à la 1^{ère} opération de contrôle, la formation doit être réalisée **sous un mois suivant la notification des suites des contrôles par l'Organisme de Certification**
- Pour un écart de niveau 1 à la seconde opération de contrôle, le certifié est suspendu jusqu'à réalisation de la formation et réussite d'un cas test auprès de l'Organisme de Certification.

PROGRAMME :

Conforme à l'[arrêté du 20 juillet 2023](#) modifié par l'[arrêté du 16 juin 2025](#)

- Réalisation d'un cas test avec DPE complet sur un cas pratique immersif dans le périmètre de la certification Avec Mention
- Les nouveautés législatives, réglementaires ou normatives
- Les évolutions techniques et les bonnes pratiques de la profession.
- Les généralités sur le bâtiment : les matériaux et techniques constructives, les équipements techniques et les pathologies du bâtiment.
- Calcul des surfaces de référence à partir de relevés terrain et à partir de plans.
- Thermique du bâtiment, enveloppe du bâtiment et systèmes énergétiques en maisons individuelles et bâtiments d'habitation collectifs
- Travaux d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment et des systèmes et leurs impacts potentiels.
- La réglementation du DPE sans mention : textes législatifs et réglementaires, dispositif de certification DPE
- Les méthodes de réalisation du DPE (Méthode 3CLv2021, Méthode facture et DPE Neuf)
- Optimiser l'organisation et la réalisation d'une prestation de DPE
- Spécificités de l'enveloppe et des systèmes des bâtiments non résidentiels.
- Obligations, textes législatifs et réglementaires pour le périmètre du DPE Avec Mention.
- Méthode du DPE Avec Mention (par échantillonnage des logements, depuis le DPE immeuble, DPE bâtiment public et DPE centre commercial).

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Retrouvez les taux de réussite et de satisfaction de nos formations sur [Résultats et chiffres clés](#).

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Pour connaître les modalités d'inscription, les tarifs, les conditions d'accessibilité, les contacts et les CGV, consultez notre page [Informations pratiques](#).